

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MÉTROPOLE DE LYON**  
**VILLE D'OULLINS**  
**DÉCISION DU MAIRE**

**N° D22\_005**

**Objet : Rendu compte des marchés publics n°8 - du 11/11/2021 au 31/12/2021**

**Le Maire d'Oullins,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23-3° du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20210708\_1 en date du 8 juillet 2021 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté n° SJ20\_432 du 7 juillet 2020 donnant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Clément DELORME, 3ème Adjoint au Maire ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Pour la période du 11/11/2021 au 31/12/2021, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le :     /     /  
Publication dans le recueil des actes  
administratifs n°     le     /     /  
  
Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation  
l'Adjoint délégué,  
Clément DELORME

**Fait à Oullins, le 4 janvier 2022**

**Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation  
l'Adjoint délégué,  
Clément DELORME**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*

Envoyé en préfecture le 14/01/2022

Reçu en préfecture le 14/01/2022

Affiché le



ID : 069-216901496-20220104-D22\_005-AU

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 11/11/2021 AU 31/12/2021									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat	Montant de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Attribution de marché	LC2102-MEN	Travaux de remplacement de menuiseries maison Arles Dufour sur le patrimoine de la Ville d'Oullins	Demande de devis	05/11/2021	13/11/2021	26 150,32 €	Durée des travaux	Sans objet	BROSSE ET CHARRE
Attribution de marché	T2122-VRD	TRAVAUX DE VOIRIE – TERRASSEMENT – ASSAINISSEMENT	procédure adaptée	06/12/2021	17/12/2021	314 395,30 €	4 ans (dont 1 reconduction de 2 ans)	Sans objet	EUROVIA
Attribution de marché	LC2101-SM	Installation Aire de Jeux La Saulaie	Lettre de consultation	06/12/2021	17/12/2021	26 042,11 €	Durée de la livraison	Sans objet	QUAL'ICITE
Attribution de marché	T2123-COUV	Réfection de l'étanchéité et de la couverture de trois bâtiments municipaux - Lot 1 (Étanchéité Gymnase Herzog)	procédure adaptée	17/12/2021	27/12/2021	42 493,38 €	Durée des travaux	Sans objet	LEDI
Attribution de marché	I2126BC	Mission de contrôle technique relative à la construction d'un restaurant scolaire, à la mise en accessibilité et à la rénovation énergétique du groupe scolaire Marie Curie	procédure adaptée	17/12/2021	27/12/2021	10 368,00 €	52 mois	Sans objet	Socotec Construction
Attribution de marché	T2124-DEM	Travaux de démolition et de reconstruction d'un mur de soutènement entre le square de l'église et la Comerie	procédure adaptée	17/12/2021	30/12/2021	191 880,00 €	Durée des travaux	Sans objet	Paquien
Attribution de marché	LC2103-DEMO	Travaux de démolition, maison d'habitation rue de la Camille	Lettre de consultation	29/12/2021	30/12/2021	46 560,00 €	Durée des travaux	Sans objet	SLTP

Envoyé en préfecture le 14/01/2022

Reçu en préfecture le 14/01/2022

Affiché le



ID : 069-216901496-20220104-D22\_005-AU

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 11/11/2021 AU 31/12/2021									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat	Montant de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Modification (avenant)	T2003-GLAC	Restructuration du groupe scolaire de la Glacière - Lot 3 (Gros oeuvre) - Modification 6	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 15% montant initial et modification < seuils EU)	10/11/2021	25/11/2021	850 375,90 €	Sans incidence	5 604,00 €	SAS PAILLASSEUR FRERES
Modification (avenant)	S1917-ASC	Entretien et maintenance des ascenseurs, monte-charges, plateformes, portes et portails automatiques - Lot 2 (Entretien et maintenance des portes et portails automatiques ou semi-automatiques ) - Modification 1	Art. R.2194-7 - Modifications non-substantielles	01/12/2021	10/12/2021	54 000,00 €	Sans incidence	Sans incidence	RHONE ALPES ASCENSEURS
Modification (avenant)	T2003-GLAC	Restructuration du groupe scolaire de la Glacière - Lot 4 (Etanchéité) - Modification 2	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 15% montant initial et modification < seuils EU)	15/12/2021	13/12/2021	339 450,62 €	Sans incidence	10 200,00 €	LYON ETANCHEITE
Modification (avenant)	T2003-GLAC	Restructuration du groupe scolaire de la Glacière - Lot 11 (Sols souples) - Modification 1	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 15% montant initial et modification < seuils EU)	15/11/2021	13/12/2021	97 832,59 €	Sans incidence	4 000,90 €	GENAUDY
Modification (avenant)	T2003-GLAC	Restructuration du groupe scolaire de la Glacière - Lot 12 (Peintures - finitions - nettoyage) - Modification 2	Art. R.2194-2 à R.2194-4 - Travaux / Fournitures / Services supplémentaires	25/11/2021	13/12/2021	77 099,06 €	Sans incidence	13 553,34 €	RHONIBAT
Modification (avenant)	T2003-GLAC	Restructuration du groupe scolaire de la Glacière - Lot 14 (Electricité - courants forts courants faibles - SSI - Photovoltaïque ) - Modification 3	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 15% montant initial et modification < seuils EU)	25/11/2021	10/12/2021	288 310,50 €	Sans incidence	3 599,20 €	GUILLOT